

Conditions d'accès

- Inscription au CFC de Briacé

Prérequis

- Lire, Ecrire, Compter
- Être concerné par l'activité de vente ou d'application de produits biocides

Public concerné

- Utilisateurs ou vendeurs de produits biocide

Durée et date de la formation

- Durée de la formation : 21 heures
- 2 à 3 sessions par an

Coût de la formation

- Prise en charge totale par les OPCO
- 315 € en cas d'autofinancement

Financements possibles

- Autofinancement
- Financement par certains OPCO

Perspectives après cette formation

- Vente ou application de produits biocide de type :
 - Insecticide
 - Raticide
 - Produits de traitement du bois
 - Désinfectants

Peut s'obtenir en association avec la certification certiphyto

Objectifs de cette formation

- Comprendre la réglementation sur les produits biocides
- Prévenir les risques pour la santé et l'environnement des rodenticides, insecticides, avicides, désinfectants
- Utiliser en sécurité les produits de dératisation et désinsectisation
- Raisonner le recours aux produits biocides
- Gérer les déchets

Contenus de cette formation

- Accueil
- Comprendre et respecter les réglementations sur les produits biocides
- Identifier la dangerosité des produits pour l'utilisateur et l'environnement
- Réduire la contamination de l'environnement à toutes les phases d'utilisation
- Comprendre les spécificités d'une application en milieu accessible au public
- Lire les documents de sécurité relatifs aux produits
- Raisonner la protection de l'utilisateur en fonction de la situation de travail
- Evaluer la nécessité d'intervenir
- Savoir orienter ses choix d'aménagement afin de réduire l'utilisation des produits
- Connaître les techniques alternatives aux rodenticides, avicides, insecticides, produits de traitement des bois et de désinfection.
- Organiser un traitement responsable - calibrer son pulvérisateur (pratique)

**Programme indicatif susceptible d'être modifié en fonction des attentes des participants.*

Méthodes mobilisées

- Salle avec support vidéo
- Matériel de mise en pratique (pulvérisateur, équipements de protection)
- Responsable du dispositif : Matthieu GILLOIS

Modalités d'évaluation

- Formation sans test de validation. L'attestation de présence à la formation donne l'accès à la demande de certificat "Certibiocide". Cette demande est de la responsabilité du participant et doit être faite dans les 6 mois suivant la formation.